



**ARRÊTÉ**

Année 2020-N° 1061-c /MEF/CAB/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP 1153SGG20

**Portant modification de la structure de l'actionnariat  
de la Banque Internationale du Bénin (B.I.BE)**

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin notamment en ses articles 15, 39, 41, 57 et 58 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 20 janvier 2007 notamment en son article 23 ;
- vu** la Convention du 6 avril 2007 régissant la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des Ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** l'arrêté n° 5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- vu** l'arrêté n° 027/MF/DC/DGM/DTC du 5 janvier 1990 portant agrément de la Banque Internationale du Bénin, en abrégé B.I.BE, inscrite sous le numéro B 0063 H sur la liste des banques de l'UMOA ;
- vu** l'arrêté n° 0903/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 20 novembre 2014 portant agrément de la Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce, en abrégé BAIC, inscrit sous le numéro B 0185 Q ;



- vu** l'arrêté n° 2449/MEF/DC/SGM/DGTCP/DTr/SAMBPE/SP/303SGG18 du 02 août 2018 portant modification de la structure de l'actionnariat de la Banque Internationale du Bénin ;
- vu** la décision n° 019-03-2020/CB/C du 27 mars 2020 portant avis conforme favorable pour la modification de la structure de l'actionnariat de la Banque Internationale du Bénin ;
- vu** la demande du 23 janvier 2020 introduite par le Président du Conseil d'Administration de la B.I.BE aux fins d'obtenir l'autorisation préalable requise pour la modification de la structure de l'actionnariat de la banque ;
- vu** la lettre CB/DRCAJ/n° 000133 du 21 avril 2020 relative aux décisions de la 119<sup>ème</sup> session de la Commission Bancaire de l'UMOA ;

## **ARRÊTE**

### **Article premier**

Il est autorisé, conformément aux dispositions des articles 39 et 41 de la loi n° 2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin, la modification de la structure de l'actionnariat de la Banque Internationale du Bénin, en abrégé, B.I.BE, induite par la cession de l'intégralité des participations, détenues par l'Etat béninois et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dans le capital social de la B.I.BE à la Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce, en abrégé BAIC.

### **Article 2**

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal officiel.

Cotonou, le

22 AVR 2020

  
**Romuald WADAGNI**

**AMPLIATIONS :** PR 2 – CS 2 – PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 23 – DGTCP 4 – BCEAO 2 – BIBE 1 – BOA-BENIN 1 – ORABANK BENIN 1- SGB 1- ECOBANK BENIN 1 – UBA-Bénin 1 – NSIA BANK BENIN 1 – BSIC BENIN 1 – BAB 1 – CORIS BANK INTERNATIONAL-BENIN 1 –BGFIBANK BENIN 1– CCEI Bank Bénin 1 – CBAO 1 – BAIC 1 – SONIBANK-BENIN 1 – FASEG 1 – FADESP 1– DAN 1–JORB 1